

République Française
COMMUNE DE SIGEAN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

présents : 20
votants : 25
en exercice : 29

L'an deux mille dix huit
le mercredi 26 septembre à 18h30
Le Conseil Municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Michel JAMMES, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 19 septembre 2018

Objet :
**Approbation DECRIM
2018**

Présents : Michel JAMMES, Maire ; Carmen MOUTOT ; Didier MILHAU ; Gilles FAGES ; Brigitte CAVERIVIERE ; Jean-Claude MATHIEU ; Catherine MENA ; Régine RENAULT ; Ghislaine RAYNAUD ; Jacqueline PATROUX ; Isabelle JOLIBOIS ; Julien RIBOT ; Claudette PYBOT ; Christian THUAU ; Lydia AUBERT ; Serge DEIXONE ; Serge LALLEMAND ; Marcel CAMICCI ; Claude PONCET ; Monique CAYROL.

Représentés : Yves YORILLO par Brigitte CAVERIVIERE ; Pierre SANTORI par Michel JAMMES ; Lionel MUNOZ par Julien RIBOT ; René ATTARD par Catherine MENA ; Angélique PIEDVACHE par Jacqueline PATROUX.

Absents : Christine MAURASIN ; Frédéric GRANGER ; Sylvie LETIENT ; Jean-Pierre CIRES.

Monsieur Julien RIBOT est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que, la réalisation d'un document d'information communal sur les risques majeurs appelé DICRIM s'impose aux communes figurant dans la liste du dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM). La commune de SIGEAN est soumise à cette obligation.

Le DICRIM est un élément d'information préventive qui consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs susceptibles de se développer sur ses lieux de vie, de travail, de vacances.

Ce document décline les informations du DDRM au niveau communal. Il regroupe les mesures préventives en cas de catastrophes majeures affectant le territoire et la population de la commune.

Le DICRIM contient les éléments suivants :

- description des risques recensés sur le territoire communal
- moyens mis en œuvre pour la prévention et la protection des populations et des infrastructures
- les consignes de sécurité en cas de danger

Lors de la séance du 18 juin 2016, le Conseil municipal a retenu la proposition d'être partenaire de la démarche entreprise par le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et Rivières(SMMAR). Ce syndicat a contractualisé un marché à bons de commandes avec la société Predict Services lui permettant d'apporter un soutien logistique à l'actualisation des PCS et DICRIM.

Le document qui vous est proposé a été élaboré avec le concours de Predict en concertation avec l'équipe municipale afin de garantir son efficacité.

Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable au DICRIM et d'autoriser sa diffusion auprès de la population.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de son Président,

Approuve à l'unanimité le DICRIM tel que présenté.
Autorise sa diffusion auprès de la population locale.

Délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme au registre.

Le Maire
Michel JAMMES

